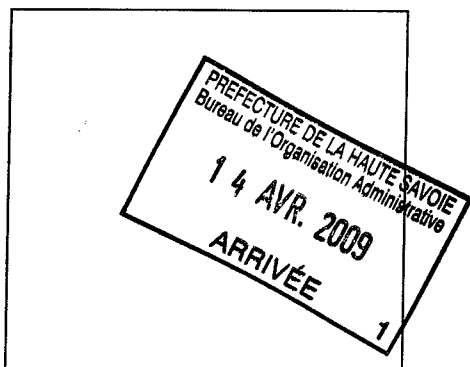




SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**COMPTE ADMINISTRATIF
2008**

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Président se retire au moment du vote.



Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2008 ;

Vu la présentation des comptes du SIGAL pour l'exercice 2008 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles de Monsieur le Comptable du Trésor ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président qui se retire au moment du vote ;

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2008, arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Dépenses réalisées | 478 882.16 € |
| Recettes réalisées | 504 765.48 € |
| Excédent de l'exercice 2008 | 25 883.32€ |
| Report de l'excédent 2007 | 156 243.81 € |
| Excédent de clôture 2008 | 182 127.13 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

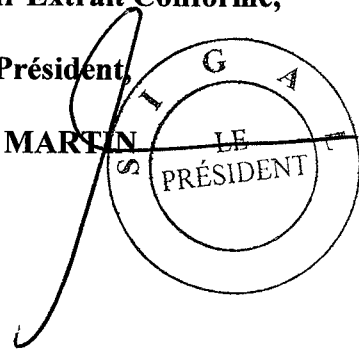
| | |
|-----------------------------|-------------|
| Dépenses réalisées | 10 452.27 € |
| Recettes réalisées | 35 307.22 € |
| Excédent de l'exercice 2008 | 24 854.95 € |
| Report de l'excédent 2007 | 74 985.67 € |
| Excédent de clôture 2008 | 99 840.62 € |

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

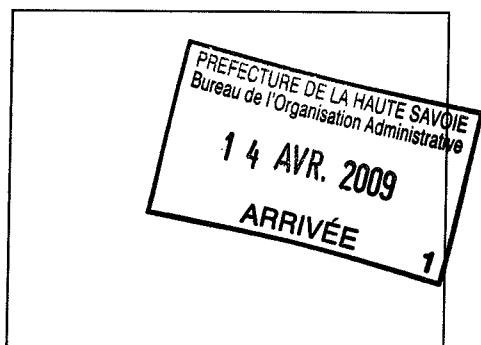
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN



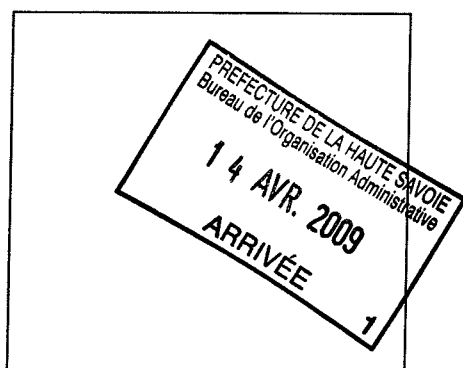
Cadre réservé à la Préfecture :





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

COMPTE DE GESTION 2008

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant l'approbation ce jour du Compte Administratif 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2008 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2008 ;

Cadre réservé à la Préfecture :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

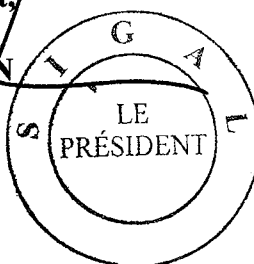
DECLARE que le compte de gestion donné, pour l'exercice 2008, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

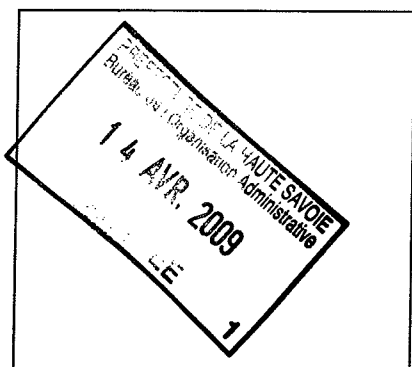
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE L'EXERCICE
2008**

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant l'approbation ce jour du Compte Administratif 2008 ;

Constatant que le Compte Administratif 2008 fait apparaître un résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement de 182 127.13 € ;

Et constatant que la section d'investissement présente un excédent de clôture 99 840.62 € ;

Cadre réservé à la Préfecture :

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

DECIDE :

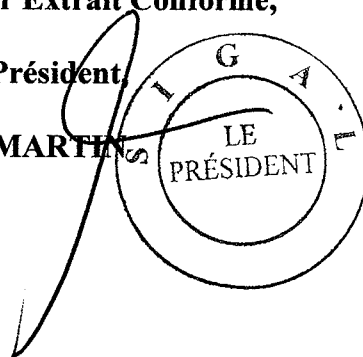
- de reporter à la section de fonctionnement, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, à hauteur de 182 127.13 € ;
- de reprendre à la section d'investissement le résultat de clôture au 31 décembre 2008 de la dite section, soit un excédent de 99 840.62 €.

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

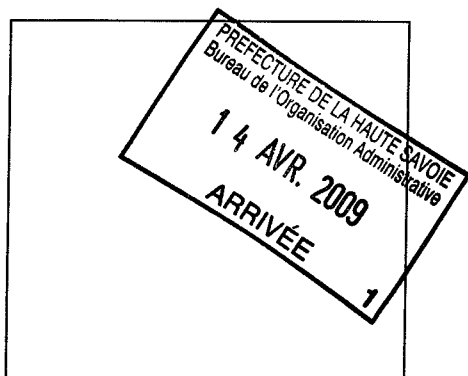
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2009**

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.

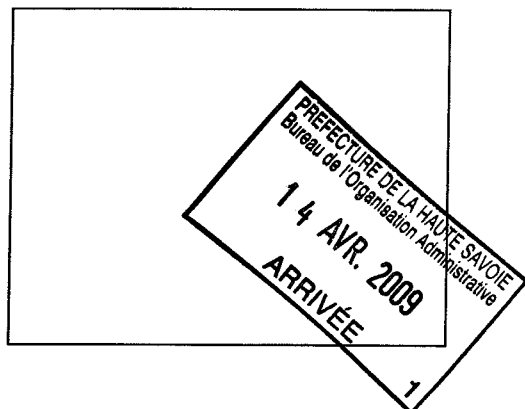


Rapporteur : Monsieur le Président

Le budget primitif du syndicat mixte a été élaboré selon les objectifs et les décisions prises par le Comité Syndical lors du débat d'orientations budgétaires du 16 février 2009 et lors du Bureau du 2 Février 2009.

Au même titre que l'année 2008, les prévisions budgétaires ont été établies avec deux principaux objectifs :

Cadre réservé à la Préfecture :



- La programmation des dépenses portant sur les actions pérennisées à hauteur de :
 - 240 500 € en fonctionnement ;
 - 369 820 € en investissement ;
- La programmation du démarrage des actions envisagées pour le CDDRA, en cours de finalisation, avec des crédits d'études d'une durée de deux ans, budgétés sur 6 mois.
 - le total de dépenses de fonctionnement est estimé à 510 700 €.
 - Quant à la section d'investissement, cette dernière s'élève à 15 000 €.

Pour financer l'ensemble des dépenses globales du SIGAL (opérations réelles + opérations d'ordre) qui ont été budgétées pour l'exercice 2009 à hauteur de 932 047 € 13 au titre des dépenses de fonctionnement et à hauteur de 400 905 € 62 au titre des dépenses d'investissement, il est proposé :

- de reporter les résultats excédentaires de clôture de l'exercice 2009 à chacune des deux sections conformément à la décision d'affectation du résultat,
- de solliciter une participation financière des deux Communautés de Communes se chiffrant à :
 - + 309 984,88 € pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly ;
 - + 115 770,12 € pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby
 - o de solliciter des subventions auprès des différents partenaires (Conseil Régional / Conseil Général / Etat / Fonds Européens)

Vu les orientations budgétaires du Comité Syndical du 16 février 2009 ;



Entendu la présentation détaillée article par article et chapitre par chapitre par le Rapporteur du Budget Primitif 2009 ;

Entendu les différentes questions et observations émises au cours du débat ;

Procède au vote du Budget Primitif 2009 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

LE COMITE SYNDICAL vote à l'unanimité, les chapitres suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses

| | | |
|---------------------------|----------------------------------|--------------|
| Sous-chapitre 60 | : Achats et variations de stocks | 8 010,00 € |
| Sous-chapitre 61 | : Services extérieurs | 286 750,00 € |
| Sous-chapitre 62 | : Autres services extérieurs | 57 200,00 € |
| Total chapitre 011 | : Charges à caractère général | 351 960,00 € |
| Total chapitre 012 | : Charges de personnel | 263 240,00 € |
| Total chapitre 65 | : Charges de gestion | 136 000,00 € |
| 022 | : Dépenses imprévues | 27 247,13 € |

Total des dépenses réelles : **778 447,13 €**

| | | |
|---------------------------|--|--------------|
| Total chapitre 042 | : Opérations d'ordre de transfert | 31 300,00 € |
| 023 | : Virement à la section d'investissement | 122 300,00 € |

Total des dépenses d'ordre : **153 600,00 €**

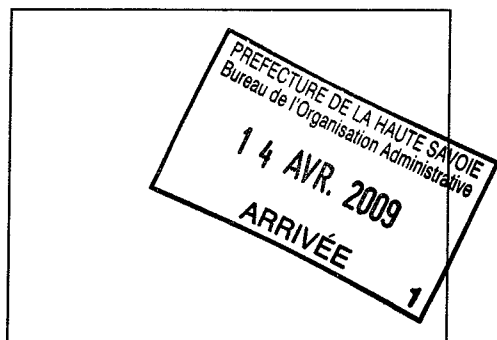
Total général des dépenses de fonctionnement : **932 047,13 €**

Section de Fonctionnement : Recettes

| | | |
|---------------------------|--|--------------|
| 002 | : Report du résultat excédentaire de la section de fonctionnement – exercice 2008 : | 182 127,13 € |
| Total chapitre 013 | : Atténuations de charges : | 0,00 € |
| Total chapitre 70 | : Produits des services : | 4 900,00 € |
| Total chapitre 74 | : Dotations et participations : | 727 220,00 € |
| Total chapitre 75 | : Autres produits de gestion courante : | 1 800,00 € |

Total des recettes réelles : **916 047,13 €**

Cadre réservé à la Préfecture :





| | |
|--|----------------------------|
| Total chapitre 042: Opérations d'ordre de transfert : | 16 000,00 € |
| <u>Total des recettes d'ordre :</u> | <u>16 000,00 €</u> |
| <u>Total général des recettes de fonctionnement :</u> | <u>932 047,13 €</u> |

Section d'Investissement : Dépenses

020 : Dépenses imprévues 85,62 €

Total chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 56 700,00 €

Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 328 120,00 €

Total des dépenses réelles : **384 905,62 €**

Total chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert : 16 000,00 €

Total des dépenses d'ordre : **16 000,00 €**

Total général des dépenses d'investissement : **400 905,62 €**

Section d'investissement : Recettes

001 : Report du résultat excédentaire
de la section d'investissement – exercice 2008 : 99 840,62 €

Total chapitre 10 : Dotations, fonds divers et rés. : 75,00 €

Total chapitre 13 : Subventions d'investissement : 147 390,00 €

Total des recettes réelles : **247 305,62 €**

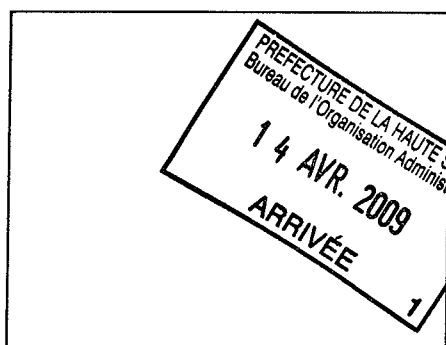
Total chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert : 31 300,00 €

021 : Virement de la section de fonctionnement : 122 300,00 €

Total des recettes d'ordre : **153 600,00 €**

Total général des recettes d'investissement : **400 905,62 €**

Cadre réservé à la Préfecture :

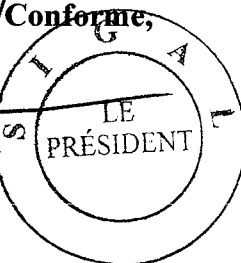


Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

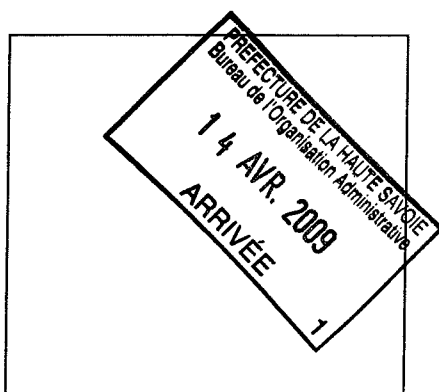
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

Tableau des effectifs 2009

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical, sur proposition du Président, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que la gestion du SIGAL a été confiée, par convention à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et à ses personnels ;

Et constatant qu'ainsi, de nombreux agents, bien que recrutés et rémunérés directement par la Communauté de Communes participent, pour la totalité ou une partie de leur temps, au fonctionnement du SIGAL : Directeur Général des Services, Secrétariat, Responsable et Adjointe au service Finances/Comptabilité, Responsable des Affaires Juridiques et des marchés publics, Chargée de communication, Responsable des ressources humaines ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,
LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

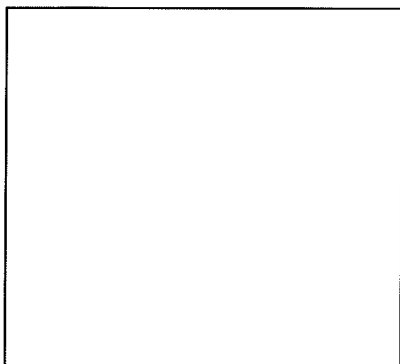
APPROUVE le tableau des emplois permanents du SIGAL, à compter du 1 AVRIL 2009 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2009

| CADRE D'EMPLOI | GRADE | EMPLOI | NOMBRE POSTE | TEMPS DE TRAVAIL | POSTE POURVU | EQUIVALENT TPS PLEIN | DATE DELIBERATIONS |
|-----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------|------------------|--------------|----------------------|--------------------|
| | | Chargée de mission | 1 | TC | 1 | 1 | 20/03/2006 |
| | | Chargée de mission | 1 | TC | 1 | 1 | 15/12/2008 |
| Rédacteur | Rédacteur | Coordinatrice de la plateforme | 1 | TC | 1 | 1 | 19/06/2006 |
| Adjoint administratif | Adjoint administratif 2ème classe | Secrétaire plateforme | 1 | TC | 1 | 1 | 19/06/2006 |
| | | apprenti | 1 | | 1 | 1 | 15/12/2008 |
| | | | 5 | | 5 | 5 | |



Cadre réservé à la Préfecture :

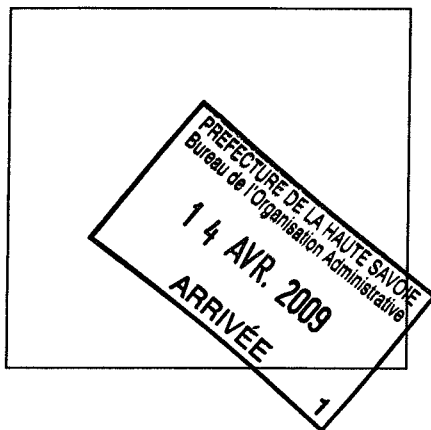




DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois doivent être obligatoirement inscrits au budget de l'année en cours.

**Ainsi délibéré,
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

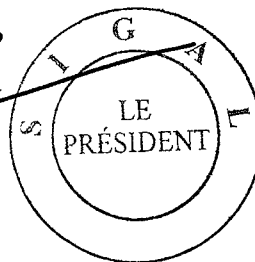
Cadre réservé à la Préfecture :



Pour Extraît Conforme,

Le Président,

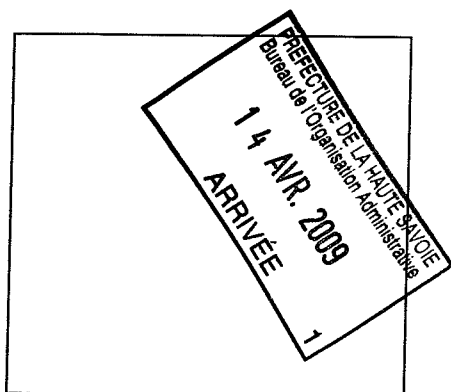
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Aide financière aux frais de
transport du personnel**

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur le Président

L'article 20 de la loi de financement de la Sécurité sociale n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 instaure une prise en charge par l'employeur d'une partie des frais de transport engagés par les salariés au titre des trajets réalisés entre leur domicile et leur lieu de travail. Les modalités d'application de ces dispositions sont précisées dans le décret n°2008-1501 publié au journal officiel du 31 décembre 2008.

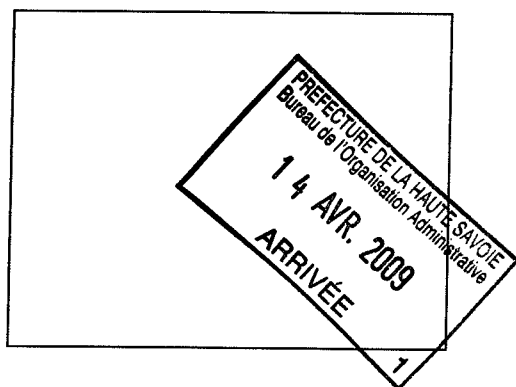
En conséquence tous les employeurs, quelle que soit la localisation de l'entreprise, doivent désormais obligatoirement prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

La participation de l'employeur est fixée à 50% du coût de l'abonnement sur la base des tarifs de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, l'employeur peut, à titre facultatif, prendre également en charge, tout ou partie des frais de carburant engagés pour les déplacements des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Cette prise en charge ne peut être cumulée avec la prise en charge du coût des titres d'abonnement aux transports collectifs.

Cadre réservé à la Préfecture :



ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président

LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité décide :

- D'approuver la prise en charge du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos, à hauteur de 50% du coût de l'abonnement sur la base des tarifs de 2^{ème} classe, avec effet du 1^{er} janvier 2009.

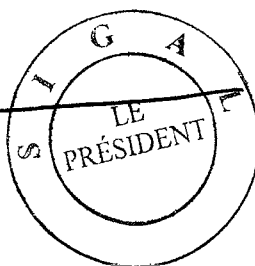
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

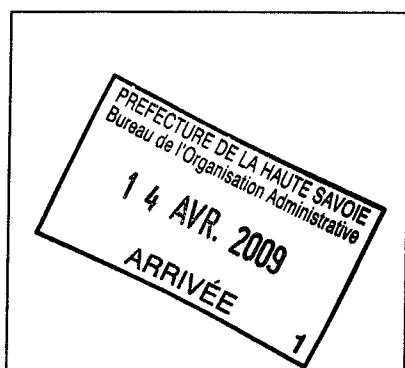
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Intervention d'un formateur
occasionnel**

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur Le Président

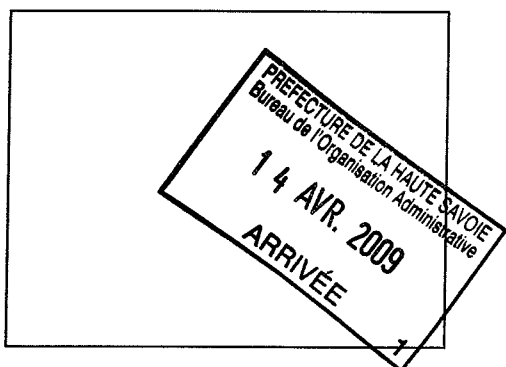
Considérant que pour dispenser des formations spécifiques, la plateforme des services à domicile peut être amenée à recourir à des formateurs occasionnels.

Considérant que la rémunération de ces intervenants doit faire l'objet de l'établissement d'un bulletin de salaire.

Considérant que dans ce cadre, au cours de l'année 2009, la plateforme fera appel à Madame France KIBELERT.

Considérant que cette personne interviendra pour deux sessions de formation de deux heures, sa rémunération sera de 15 € net de l'heure.

Cadre réservé à la Préfecture :



Les crédits nécessaires étant inscrits au budget,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président

LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité, approuve :

- L'intervention de Madame France KIBELERT en qualité de formateur occasionnel et sa rémunération à hauteur de 15 € nets de l'heure,

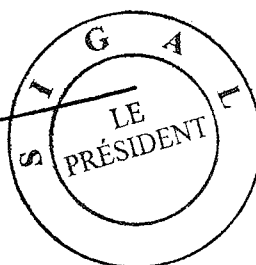
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

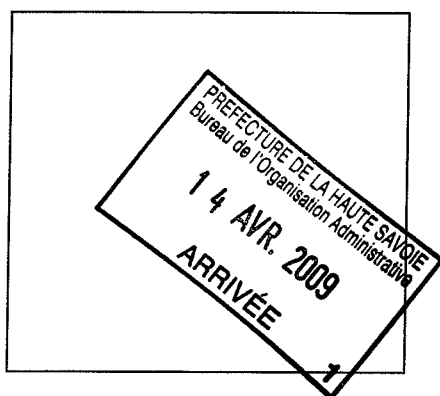
JC MARTIN





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



OBJET :

**Opération Collective en
faveur du Commerce et de
l'Artisanat : lancement de
l'étude de faisabilité**

L'an deux mil neuf, le 23 mars 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 16 mars 2009

PRESENTS :

M^{me} Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de M^{me} Martine MANIN) - M^{me} Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M^{me} Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M. Maurice POPP - M^{me} Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET - M^{me} Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) -

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR (a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER (suppléé par M^{me} Laurence KENNEL) - M^{me} Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) - M. Jean-Marc PELCE - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M^{me} Evelyne DEPLANTE - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M^{me} Fabienne DULIEGE) - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT a été désignée Secrétaire de séance.



Rapporteur : Monsieur Pierre BECHET

Le Comité syndical du SIGAL a délibéré le 30 juin 2008 pour répondre à l'appel à projet européen sur différentes actions prévues dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes en préparation.

Parmi celles-ci un dossier de demande de subvention a été déposé au titre du FEDER (Fonds européens) et du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Cette demande ayant reçue une réponse négative, il est proposé aujourd'hui au comité syndical de lancer l'étude de faisabilité au plus tôt, en sollicitant une subvention de la Région Rhône-Alpes au titre des crédits transitoires entre deux contrats de Développement.

Cadre réservé à la Préfecture :

A partir d'un cahier des charges réalisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Comité d'Action Economique, une consultation sera lancée en avril afin de recruter un prestataire chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité sur le territoire de l'Albanais (cantons de Rumilly et d'Alby) selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Avril 2009 : lancement de la consultation publique
- Mai 2009 : recrutement du prestataire
- Juin 2009 : début de l'étude
- Octobre : résultats de l'étude portant sur les missions suivantes :
 - o Diagnostic du commerce, de l'artisanat et des services
 - o Identification des enjeux et stratégie d'intervention
 - o Elaboration d'un programme d'actions
 - o Préparation du dossier FISAC

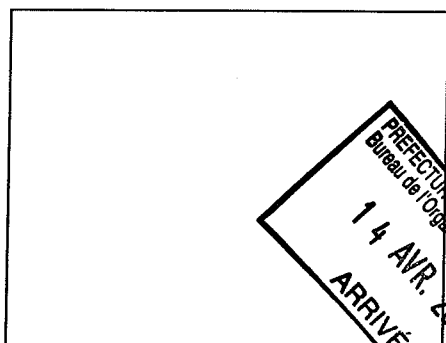


A l'issue de cette étude de faisabilité, sera mis en place à partir de 2010, un programme d'actions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services pour 3 ans. Ce programme sollicitera des aides financières du FISAC et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Cadre réservé à la Préfecture :

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,



- Approuve, le lancement de l'étude de faisabilité de l'Opération Rurale Collective en faveur du commerce et de l'Artisanat
- Approuve le lancement de la consultation publique visant au recrutement d'un prestataire chargé de réaliser cette étude
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les aides financières de l'Etat (FISAC), de la Région et du Conseil Général.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN

